

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Ligne de crédit**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE du Lac d'Aiguebelette

Séance du 28 février 2023**L'an deux mille vingt et trois et le vingt-huit février à 18 heures 30**

Le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M BOIS André,
Présents : MMES MRS ALLARD, BOIS, DUFOUR, FRANCONY, GROS, LAVOREL, POLLET, TAVEL, VEUILLET, ZUCCHERO.

Excusés : MMES MRS ANDRIOT, EFFRANCEY, GALOCHE, MARCHAIS, SOMVEILLE

Le Président :

Explique à l'assemblée que le CIAS rencontre des problèmes de trésorerie liée au décalage entre le mandatement des factures et la perception des recettes notamment la Prestation de Services Unique versée par la CAF ;

Rappelle à l'assemblée temporaire de trésorerie, il serait nécessaire de contracter une ligne de trésorerie de 50 000€ ;

Propose, afin de pallier cette insuffisance de trésorerie et faciliter l'exécution budgétaire de contracter une ligne de crédit de 50 000€ sur une durée de 12 mois ;

Explique que 2 établissements bancaires ont été sollicités à cet effet ;

Présente à l'assemblée les 2 propositions reçues :

	Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc	Caisse d'Epargne Rhône Alpes
Index de référence	Euribor 3 mois (Variation mensuelle 22 février 2023 : 2.683 %)	Ester (Valeur moyenne 22/02/2023 : 2.398 %)
Marge sur index	0.60 %	0.87%
Frais de dossier	0€	200 €
Commission engagement	150 €	0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Administration :

DECIDE de contracter une ligne de trésorerie à court terme de 50 000€ auprès du Crédit Mutuel selon les conditions présentées précédemment, remboursable dans un délai de douze mois maximum et destinée à faciliter l'exécution budgétaire pour pallier une insuffisance temporaire de trésorerie ;

PREND l'engagement :

- D'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire,
- D'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget) ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le président à signer le contrat à intervenir entre le CIAS et la Crédit Mutuel et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Publié le 06/03/2023